

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes FÉVRIER, PASQUIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHET, GOUPY, RADIGUE, SIMON

Etaient absents / excusés : Mme BIGOT donne pouvoir à M. PANNIER
Mme HUBERT
M. JOURDAIN
M. FOURNIER

Secrétaire de Séance : M. POUSSE

L'an deux mil dix neuf, le treize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 8 novembre 2019 suscite une remarque concernant une intervention de Madame FÉVRIER Florence relative au point : Convention de partenariat avec Sarthe Habitat et la Communauté de Communes pour le projet de logements sociaux route de l'Aunay.

Ainsi, il sera rajouté la mention suivante : Mme Février s'étonne que dans cette affaire, Sarthe Habitat fasse signer une convention trois mois avant les élections alors que le dossier est en cours depuis longtemps. Peut-être serait-il opportun d'attendre l'échéance électorale ? Mme Février souligne que Sarthe Habitat pose de plus en plus de conditions, elle rappelle que si le projet reste intéressant à mener, il existe également d'autres bailleurs en Sarthe.

✓ Approbation projet cheminement piétonnier route de la Rouzière

Conformément à la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur POTTIER de l'agence ATESART a refait l'estimation des travaux de cette route en intégrant une couche de finition en sable stabilisé renforcé jusqu'à la limite de l'agglomération mais en incluant également des bordures de type A2.

Cette estimation s'élève à 56 950 € HT soit 68 340 € TTC.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité des bordures mais aussi du sable stabilisé de type renforcé sur la partie jouxtant la propriété 13, route de la Rouzière. En effet, Madame FÉVRIER évoque l'idée de la plantation d'une haie : il conviendra de se rendre sur place pour évaluer la faisabilité de cet aménagement.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de cheminement route de la Rouzière.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer la consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux avec variantes pour les bordures de type A2 et le sable stabilisé de type renforcé sur la partie jouxtant la propriété 13, route de la Rouzière.

Par ailleurs, les conseillers municipaux ont reçu la copie du courrier de Monsieur COSTAGLIOLA signé de plusieurs habitants de cette route concernant le retrait des travaux de cheminement piétonnier route de Château l'Hermitage.

Monsieur PANNIER a répondu par courrier en date du 29 novembre dernier : ces travaux, lors de l'élaboration du projet, ne prévoyait pas le busage du fossé cependant lorsqu'il a fallu passer à la réalisation, il s'est avéré que techniquement cela posait problème en raison du manque de largeur de l'accotement.

Une nouvelle étude de faisabilité a été demandée à notre prestataire et Monsieur le Maire propose de rencontrer Monsieur COSTAGLIOLA après réception de cette nouvelle étude début 2020.

✓ **Présentation du projet d'aménagement routier route des Trois Maillets**

Ce projet d'aménagement de sécurité routière sera réalisé après l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique et a été étudié par Monsieur POTTIER de l'Agence ATESART.

Monsieur PANNIER présente le plan de cet aménagement routier route des Trois Maillets à savoir :

- Deux îlots de stationnements
- Une écluse
- Un plateau à hauteur de la sortie de l'impasse de la Houssaie
- La suppression du ralentisseur situé devant le cimetière
- La réfection et la construction de trottoirs

L'estimation s'élève à 103 826 € HT à laquelle il faut rajouter les dépenses d'éclairage public.

Les élus s'interrogent sur la nécessité de supprimer ou non le ralentisseur situé devant le cimetière.

L'ensemble du projet (aménagement routier et éclairage public) sera délibéré à la prochaine réunion permettant d'effectuer les demandes de subvention.

Il est rappelé que l'enfouissement est prévu au 1^{er} semestre 2020, l'aménagement au 2^{ème} semestre 2020 et les travaux de revêtement par le Département en 2021.

✓ **Demande de subvention de l'Union Nationale des Combattants d'Ecommoy (UNC)**

Monsieur REVEAU, Président de l'UNC a adressé une demande de subvention pour 2019 comprenant les documents administratifs et comptables de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 92 € qui sera imputée à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) du Budget 2019 de la commune.

Délibération fixant le tableau des effectifs et des emplois à compter du 1^{er} janvier 2020

Le Conseil Municipal est informé de la notion d'emplois pour élaborer le tableau des effectifs. C'est d'ailleurs ce qui a été utilisé lors de la réunion du 4 octobre dernier, pour la création d'un emploi d'assistante à la secrétaire de mairie avec ouverture à un cadre d'emploi de Rédacteurs.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le tableau des effectifs et des emplois nécessaires au fonctionnement des services est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2020

Considérant la nécessité d'assurer les différentes missions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tableau des emplois et des effectifs (annexe) conformément au tableau ci-dessous à compter du 01/01/2020 :

EMPLOIS						
EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade rattaché à cet emploi
	TC	TNC	A	B	C	
Secrétaire de mairie (1)	35			x		CE RÉDACTEUR
Assistante à la Secrétaire de Mairie (1)	35			x		CE RÉDACTEUR
Agent comptable (1)	35				x	CE ADJOINT ADMINISTRATIF
Agent d'Accueil (1)		22,5			x	CE ADJOINT ADMINISTRATIF
ATSEM (2)	35				X	CE ATSEM
		22			x	CE ATSEM
Agents d'Entretien des locaux (4)		31,5			x	CE ADJOINT TECHNIQUE
		18			x	CE ADJOINT TECHNIQUE
		19,25			x	CE ADJOINT TECHNIQUE
		7			x	CE ADJOINT TECHNIQUE
Cuisinière au Restaurant Scolaire (1)		31,5			x	CE ADJOINT TECHNIQUE
Agents d'Entretien des Bâtiments Voirie Espaces Verts (2)	35				x	CE ADJOINT TECHNIQUE
	35				x	CE ADJOINT TECHNIQUE
		3				

✓ **Renouvellement contrat de maintenance informatique**

Un contrat de maintenance des postes informatiques de la Mairie et de l'école a été effectué avec la société ASTIWEB d'Ecommoy pour l'année 2019 dont le quota de 18 heures de 2019 est épuisé. Pour information, 12 heures ont été réalisées pour la maintenance du matériel de l'école et 6h pour celui de la Mairie.

La société ASTIWEB propose le renouvellement de ce contrat incluant les frais de déplacements avec un quota d'heures de 18 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- est favorable au renouvellement de ce contrat pour l'année 2020 à raison de 18 heures pour un montant de 972 € HT soit 1 166,40 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant.

✓ **Présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'Eau de Pontvallain**

Le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat de la Région de Pontvallain a été adopté en comité syndical le 6 novembre dernier.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le service public d'eau potable dessert 9 197 habitants, 4 131 abonnés au 31 décembre 2018.

Le volume d'eau vendu est de 410 806 m³ (+ 3,8 % /2017).

Ce rapport est consultable en Mairie

✓ **Questions d'actualité**

➤ **Pour information**

- Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal du retrait de la délibération d'approbation du PLUI du Conseil Communautaire en date du 19 novembre dernier suite à la réception d'un courrier du Tribunal Administratif. Le Conseil Communautaire devra donc délibérer à nouveau le 9 janvier prochain.
- Madame FÉVRIER informe les conseillers municipaux que le bulletin municipal a été envoyé à l'imprimerie CORNUEL pour impression. Cette année, la page centrale est consacrée aux artisans de la commune.
La tournée de distribution des bulletins est effectuée : il sera distribué entre Noël et le 1^{er} de l'an par les conseillers municipaux.
- Le Téléthon a eu lieu le 6 décembre dernier avec une bonne participation des associations dont le montant de la collecte s'élève à 330 €. Cette année, le Téléthon était portée par l'association « Bélinos », aidée par les différentes associations communales (VCB, USSOB, Le Ping Audonien, Ynes, l'Amicale des parents d'élèves, Familles Rurales, les chasseurs, ...) avec le soutien de la mairie et des jeunes du local.

- Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal de l'assemblée générale des piégeurs du Belinois. 1300 ragondins dont 300 rats gris ont été piégés sur l'ensemble des 11 communes.
- Monsieur RICHET indique avoir assisté à l'assemblée générale de l'AFA (Association Festivités Audoniennes) le 29 novembre dernier.
- Monsieur RADIGUE fait part de l'assemblée générale du VCB (Vélo Club du Belinois) : 74 enfants encadrés de 12 bénévoles qui vont assister à une formation aux 1^{er} secours. Après l'assemblée générale, les 24h VTT du Belinois des 4 et 5 juillet 2020 où 120 équipes sont déjà inscrites. Un partenariat avec la Communauté de Communes est à l'étude concernant le tri des déchets.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 4 janvier 2020 à 11h à la Salle Audonienne.
- Le Conseil Municipal remercie Marie-Thérèse et Rémy PASQUIER pour le don du sapin de Noël implanté devant la mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 7 février 2020 à 20h 30.

La dernière réunion de ce mandat est prévue le vendredi 6 mars 2020 à 20h 30.

La séance est levée à 23h 45 mn

Le Secrétaire de séance,